

### Sommaire

■ <b>Nouvelles de l'AFPAD</b>	
Parole de président	1
President's message	1
Billet de la directrice générale	2
A Word from the director	3
l'AFPAD vous informe	3
AFPAD informs you	4
Nos communiqués de presse	5
■ <b>Bilan des activités</b>	
- Montréal et l'Ouest du Québec	8
- Québec et l'Est du Québec	10
■ <b>Agenda</b>	13
■ <b>Votre contribution</b>	13
Your contribution	14
■ <b>Témoignages – Testimonys</b>	
- Un événement annonciateur de changements pour les victimes	14
- Erreur sur la personne! Meurtre non résolu!	14
- Ce n'est pas indiscret, mais ce n'est pas facile à entendre...	16
- La vie est un long fleuve tranquille	16
- On ne peut pas tout guérir en même temps	18
- Présentation de Joanne Jong devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles	19
■ <b>La chronique juridique</b>	21
■ <b>Droits des victimes</b>	22
■ <b>Suggestions de lecture</b>	23

### Parole de président

Très chers membres,  
Depuis l'hiver dernier, l'AFPAD a réalisé plusieurs projets et d'autres sont en chantier pour l'automne. Au mois d'avril dernier, dans le cadre de la semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels, plusieurs d'entre vous ont eu la chance d'assister au premier colloque de l'histoire de l'AFPAD.

Le Colloque 2013 a permis à nos membres de prendre la parole et de dire leurs besoins afin d'améliorer notre système de justice. L'ensemble de la population et nos dirigeants ont une fois de plus été sensibilisés aux dommages collatéraux qui s'enclenchent à la suite de nos drames.

Comme vous pourrez le constater, beaucoup de changements ont été amorcés avec les nouvelles orientations de l'AFPAD et de beaux projets s'en viennent pour l'automne prochain.

À titre de président, j'ai à cœur la mission de l'AFPAD et le bien-être de ses familles-membres, et pour que la mission se réalise à son meilleur, nous avons besoin de votre implication, de vos commentaires ou de vos idées afin de développer de nouveaux services à votre mesure. C'est pourquoi je vous encourage à nous contacter et à vous joindre aux groupes de rencontres de l'AFPAD.

Je souhaite un bel été à tous et à toutes et je vous donne rendez-vous à la rentrée l'automne prochain!

*Michel Surprenant*

*Président*

*Père de Julie disparue depuis 1999*

### President's message

Dear member friends,

Since last winter, AFPAD has realized several projects and others are in the making for this fall. Last April, as part of the National Victims of Crime Awareness Week, some of you had the opportunity to attend the first conference in the history of AFPAD.

The 2013 Conference allowed our members to speak up and voice their needs to improve our justice system. The whole population and our leaders have once again been made sensitive to the collateral damages that occur following our dramas. As you can see, many changes were begun under

AFPAD's new orientations and beautiful projects are planned for next fall.

As President, I have the mission of AFPAD at heart as well as the prosperity of its member families, and for the mission to be fulfilled at its best, we need your implication, your comments or your ideas to develop new services to suit you. That's why I encourage you to contact us and to join the AFPAD meeting groups.

I wish you one and all a beautiful summer and I am looking forward to meeting you when school starts next fall!

*Michel Surprenant*

*Président*

*Father of Julie missing since 1999*

## Billet de la directrice générale

Mot de la directrice générale

Le temps des vacances s'en vient à grands pas et nous avons décidé de vous offrir un petit bulletin extra, question de vous donner quelques lectures estivales.

Ce fut un immense privilège pour moi de rencontrer enfin quelques familles durant le colloque qui s'est déroulé en avril dernier. Comme vous avez pu le constater avec la couverture médiatique dont nous avons bénéficié, ce fut un franc succès.

De faire parler de nous ainsi, a permis au grand public de mieux connaître notre cause et les multiples raisons de nos revendications.

Des occasions comme celle-là de se faire entendre permettent aussi de faire comprendre que les drames ne sont pas nécessairement des « cas isolés », mais peuvent toucher tout le monde et que, collectivement, il y a moyen de faire avancer les choses!

Restons unis et solidaires, car, dans la force du nombre, il y a une voix et du pouvoir : cultivons-les!

Depuis mon arrivée, je m'efforce de maximiser les ressources en place afin de vous offrir de meilleurs services. Dans cette optique, vos chères coordonnatrices se sont vu confier de nouveaux mandats. Raymonde est maintenant responsable du bénévolat, ce qui implique qu'elle est désormais en charge des déjeuners-causeries, et de développer d'autres services en région.

Avec son leadership, sa créativité et son dynamisme, elle

saura sans aucun doute raviver les déjeuners et vous donner d'autres belles occasions de vous rencontrer.

Andrée, pour sa part, est responsable des initiatives donateurs (les collectes de fonds lancées par les membres et le public). Par son esprit rassembleur et son esprit d'initiative, elle saura, elle aussi, insuffler une énergie dans nos régions. Ces initiatives ont toutes pour but de vous interpeller et de vous impliquer au sein de VOTRE association.

Je vous annonce que notre site internet est en pleine évolution afin de vous offrir, chères familles, une section sécurisée pour vous permettre d'échanger entre vous, loin des regards de la communauté Facebook. De plus, vous aurez accès gratuitement et en toute confidentialité à clavarder sur notre nouveau site avec des spécialistes qui seront à votre disposition pour discuter avec vous. Travailleurs sociaux, avocats, notaires, policiers seront disponibles selon un horaire établi dès l'automne prochain. Nous vous informerons en temps et lieu de la manière de procéder. Nous sommes présentement en recrutement de spécialistes, alors si vous connaissez des professionnels qui seraient prêts à donner de leur temps, faites-le nous savoir. Pour terminer mon mot, je vous informe que l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) aura lieu le 7 septembre prochain. Le lieu reste à déterminer. Nous aimerions vous voir en grand nombre. C'est le moment idéal pour vous faire entendre et prendre part aux décisions de VOTRE association.

Nous sommes également à la recherche de membres intéressés à faire partie du Conseil d'administration afin de se constituer une banque de candidatures. Vous aimeriez faire avancer VOTRE association? Rien de plus concret que de vous impliquer au CA.

Le CA c'est : les représentants des membres qui veillent à la mission de l'AFPAD, qui adhèrent à ses valeurs et assurent un suivi à la saine gestion de l'organisation. Envoyez votre CV ainsi qu'une lettre d'intention avant la fin août à [directrice@afpad.ca](mailto:directrice@afpad.ca)

J'ai eu vent que ce que je vous annonce aujourd'hui n'est peut-être pas si nouveau, mais la volonté concrète de voir ces améliorations se produire est bel et bien présente et je veille personnellement à ce qu'elles se réalisent. J'ai besoin de votre confiance, mais surtout de votre collaboration. La force de l'entraide c'est bien votre devise, non?

Finalement, pour paraphraser un ancien président américain :

« Il ne faut pas seulement se demander ce que l'AFPAD peut faire pour vous, mais bien ce que vous pouvez faire pour l'AFPAD »

Solidairement vôtre,

*Isabelle Labrecque*

*Directrice générale*

## A word from the Director

Vacation time is on our doorstep and we decided to offer you a small, extra bulletin to provide you with summer reading material.

It was an immense privilege for me to finally meet some families during the seminar that was held last April. As confirmed by the media coverage we got, it was a total success.

All this talk about us helped the general public learn more about our cause and the multiple reasons behind our claims.

Opportunities to be heard such as that one help people understand that dramas are not inevitably "isolated acts", but can extend to anyone and that, collectively, there are ways to make things go forward.

Let us remain united and close-knit because there is a Voice and Power in the strength of numbers: let's cultivate them!

Since my arrival, I have been trying hard to maximize existing resources to offer you better services. With this in mind, your dear coordinators were assigned new mandates. Raymonde is now responsible for volunteers, which implies that she is also in charge of luncheons and of developing other regional services.

With her leadership, creativity and dynamism, she will doubtless know how to revive the luncheons and provide you with other wonderful opportunities to meet. As for Andrée, she is responsible for donor initiatives, (fund raising initiated by both members and the public). Thanks to her unifying spirit and entrepreneurship, she too will know how instill new energy in our regions. These initiatives all aim at drawing your attention and getting you involved within YOUR OWN association.

I am proud to announce that our Internet site is preparing to offer you, our dear families, a secure section where you will be able to share privately, out of sight of the Facebook

community. Furthermore, you will have free and confidential access to chat on our new site with specialists who will be at your disposal to discuss with you. Social workers, lawyers, notaries and policemen will be available according to a schedule established for next fall. We will inform you when time comes on how to proceed. We are presently recruiting specialists, and if you know professionals who would be ready to donate some of their time, please let us know.

Lastly, I am informing you that the Annual General Meeting (AGM) will be held next September 7th. The location is not determined yet. We would like to see you in large numbers. It is the ideal moment to speak up and take part in YOUR association's decisions.

We are also looking for members interested to sit on the Board of directors in order to establish a database of candidates. You would like to help YOUR association move on? No better way than serving on the Board of Directors.

The Board represents the members who watch over AFPAD's Mission, who adhere to its values and insure the healthy management of the organization. Send your résumé as well as a letter of intent before the end of August to [directrice@afpad.ca](mailto:directrice@afpad.ca)

It was said that what I am announcing today may not be so new, but the concrete will to see these improvements happen is indeed present and I am personally making sure that they come true. I need your confidence, but especially your collaboration. The strength of mutual support is your motto, isn't it ?

Finally, to paraphrase a former American president:

*" Don't ask yourself what AFPAD can do for you, but what YOU can do for AFPAD "*

Yours in solidarity,

*Isabelle Labrecque*

*General Manager*

## I'AFPAD vous informe

■ **Vos coordonnées :** nous sommes présentement à mettre à jour notre base de données. S'il vous plaît, si vous avez de nouvelles informations vous concernant ou si vous déménagez, changez votre numéro de téléphone ou

d'adresse courriel, veuillez nous en informer afin que nous soyons aptes à toujours entretenir une bonne communication avec vous.

■ **Site Internet** : nous sommes à restructurer notre site Internet afin de pouvoir vous offrir la possibilité de consulter des spécialistes en ligne. En plus, nous aimerions refaire les pages hommages pour les victimes de disparition et les victimes d'homicide. Si vous désirez nous faire parvenir une nouvelle photo ou si vous voulez ajouter un petit texte entre 25 et 30 mots en hommage à votre proche, il sera possible de le faire durant l'été. Veuillez envoyer vos photos et information au [secretaire@afpad.ca](mailto:secretaire@afpad.ca)

■ **AGA** : tel que vous avez pu le constater, l'AGA sera reportée au mois de septembre prochain, question que nous ayons toutes les informations en main pour faire une bonne réunion. Je réitère mon invitation, car c'est le moment de l'année où vous pouvez prendre part aux décisions concernant votre association. Prendre connaissance du rapport d'activités, consulter les budgets et élire les officiers au conseil d'administration. Votre statut de membre vous donne le droit de vote, utilisez-le. Pour cela, vous devez être présents. Lors de cette rencontre, vous aurez également à voter pour des modifications aux règlements généraux.

■ **Campagne de dons annuelle** : dans le but de toujours vous offrir de meilleurs services, l'AFPAD lance cette année une campagne de dons annuelle. Plusieurs d'entre vous ou vos proches ont déjà reçu une lettre de sollicitation pour confirmer leur appui à l'AFPAD cette année. Si vous ne nous l'avez pas déjà retournée, nous vous invitons à le faire et à encourager votre entourage à faire de même.

■ **Primeur... Primeur... Primeur... projet « Vaincre le vide »** :

L'AFPAD est fière de lancer un nouveau projet de collecte de fonds en collaboration avec l'école de parachutisme Voltige (école de parachutisme de Guillaume Lemay-Thivierge).

L'initiative de ce grand projet de collecte de fonds ambitieux s'enregistre parmi toutes les initiatives de collectes de fonds ainsi que la campagne annuelle de l'AFPAD afin de financer les services.

Outre l'objectif principal de financement, cette activité médiatisée de l'AFPAD entrera dans une série d'objectifs communicationnels pour faire connaître l'organisation et ses services par le grand public.

L'activité aura lieu le dimanche 8 juin 2014 à l'école de parachutisme Voltige à Notre-Dame-De-Lourdes. Toute la journée sera dédiée à l'activité dès 7 h 30 le matin à 22 h 30 en soirée.

Les participants à l'activité devront se constituer une équipe de 6 personnes (amis, famille, collègues de travail). L'équipe de 6 sautera ensemble. Chaque équipe aura

comme objectif d'amasser 3000 \$ pour participer à l'activité (500 \$ par participant).

Un objectif de 24 équipes est attendu pour la première année.

Les équipes peuvent solliciter des dons personnels ou d'entreprises pour atteindre leurs objectifs. Des outils pour recueillir les dons seront mis à la disposition des équipes et il sera aussi possible de faire des dons en ligne. Toute personne qui fera un don de plus de 10 \$ à l'équipe pourra recevoir un reçu aux fins d'impôts.

Le lancement officiel sera fait au mois de septembre. En attendant, nous voulons offrir la priorité de l'inscription aux membres de l'AFPAD désirant former une équipe de 6 personnes. En ayant sondé notre entourage ainsi que celui du comité organisateur, nous savons que l'objectif de 24 équipes sera facilement atteint.

Nous désirons avoir des activités toute la journée pour les participants.

- Activité de divertissement durant toute la journée
- Lunch sur l'heure du midi
- Un méchoui pour le souper
- Un spectacle pour clore l'activité en soirée

D'ailleurs, j'aimerais remercier le comité organisateur de s'impliquer pour l'organisation de l'activité et j'ai nommé : Julie Jutras, Yann Desrosiers, Francis Fréchette, Cynthia Poulin, Anne-Marie Beaudet, tous non-membres, mais ayant répondu à l'appel avec enthousiasme. Si vous désirez vous joindre à nous, il nous reste de la place pour des idées et des bras pour collaborer à l'élaboration de ce bel évènement.

Pour inscrire votre équipe à l'activité : écrivez-nous et nous vous enverrons le formulaire. Il en coûte 10 \$ par personne pour vous inscrire. Votre inscription est complète lorsque le formulaire accompagné du paiement pour votre équipe est rendu au siège social à Montréal. Merci!

## AFPAD informs you

■ **Your contact information**: we are presently updating our database. Please, if you have new information about yourself or if you have moved, changed your phone number or e-mail address, please inform us so we can maintain good communications with you.

■ **Internet site**: we are revamping our Internet site to be able to offer you the possibility of consulting specialists online. Besides, we would like to redesign pages honoring victims of disappearances and manslaughters. If you wish to send us a new photo or if you want to add a small 20 to 30 word text in homage to your loved one, it will be possible to do it this summer. Please send your photos and information to: [secretaire@afpad.ca](mailto:secretaire@afpad.ca)

■ **AGM** : as you may have noticed, the AGM will be put off until September, in order that we can gather all the information necessary to hold a good meeting. I am repeating my invitation because it is the time of year when you can take part in the decisions concerning your association. Get acquainted with the activity report, go over the budgets and elect the officers. Your member status gives you the right to vote. Use it. For that purpose, you must attend. During this meeting you will also have to vote for amendments to the General By-Laws.

■ **Annual donations campaign**: In order to always offer you better services, this year, AFPAD begins holding an annual donation campaign. Some of you or your relations have already received a letter requesting they confirm their support for AFPAD this year. If you have not already returned it to us, we invite you to do it and to encourage your friends and family to do so as well.

■ **Breaking News « Vaincre le vide » ( Filling the void) project :**

AFPAD is proud to announce a new fundraising project in association with the Voltige school of parachuting (Guillaume Lemay-Thivierge's parachuting school).

The initiative of this big fundraising project is part of the other capital raising initiatives as well as AFPAD's annual campaign to finance the services.

Besides its main financing goal, this high profile AFPAD activity will be part of a series of communication goals to make the organization and its services known by the general public.

The event will take place on Sunday, June 8th, 2014 at the Notre-Dame-De-Lourdes Parachuting School. The whole day will be dedicated to the event from 7:30 am to 10:30 pm.

Participants taking part in the event will have to form a 6

member team (friends, family, working colleagues). The team of 6 will jump together. Every team will have as a goal to gather \$3000 to take part in the event (\$500 for each participant).

An objective of 24 teams is expected for the first year.

The teams can seek personal or corporate donations to reach their goals. Tools to collect the donations will be provided to the teams and it will be also possible to make on-line donations. Tax receipts are available for donations over \$10.

The event will be announced officially in September. In the meantime, we wanted to offer AFPAD members wishing to form a 6 member team priority to register. Having checked with our acquaintances as well as with the organizing committee, we know that the 24 team goal will easily be reached.

Participants will be able to take part in activities all day long.

- Continuous entertainment all day
- Lunch at noon
- A lamb barbecue for supper
- A show to close the event in the evening

Moreover, I would like to thank the organizing committee for getting involved in organizing the event: Julie Jutras, Yann Desrosiers, Francis Fréchette, Cynthia Poulin, Anne-Marie Beaudet. Not all are members, but they responded enthusiastically. If you wish to join us, we still have room for ideas and people to help us elaborate this beautiful event.

To register your team for the event: write to us and we will send you the registration form. It costs \$10 per person to register. Your registration is complete when the registration form and the payment for your team reach our main office in Montreal. Thank you!

## Nos communiqués de presse

### FONDS D'AIDE EXCEPTIONNEL DU MINISTRE BERTRAND ST-ARNAUD

**Montréal, le 13 juin 2013** – L'association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) a procédé à la distribution d'une somme de 71 000 \$ auprès de 11 parents de 19 enfants mineurs assassinés dans le cadre de drames intrafamiliaux entre 1986 et 2012. La somme a été répartie en 19 parts, une par enfant assassiné.

La somme globale répartie, 71 000 \$, provient en grande partie d'un don de 50 000 \$ effectué par le ministre de la Justice du Québec, Me Bertrand St-Arnaud, à même son budget discrétionnaire, dans le cadre du colloque *La justice criminelle : l'oeil des victimes* tenu par l'AFPAD à Québec les 26, 27 et 28 avril derniers. À l'invitation du ministre, d'autres parlementaires ont contribué à ce fonds spécial, entre autres :

1. Mme Pauline Marois, Première Ministre
2. M. Sylvain Gaudreau, Ministre du transport
3. M. François Gendron, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

4. Mme Éleine Zakaib, Ministre déléguée à la politique industrielle et à la banque de développement économique du Québec
5. M. Jean-François Lisée, Ministre des Relations internationales, de la francophonie et du Commerce extérieur, ministre responsable de la région de Montréal et président du Comité ministériel de la région métropolitaine
6. Mme Martine Ouellet, Ministre des Ressources naturelles
7. M. Pierre Duchesne, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie
8. M. Yves-François Blanchet, Ministre du Développement durable
9. M. Alexandre Cloutier, Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes à la francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste
10. M. Stéphane Bergeron, Ministre de la Sécurité publique
11. M. Bernard Drainville, Ministre responsable des institutions démocratiques et de la participation citoyenne
12. Mme Agnès Maltais, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Ministre du Travail, Ministre responsable de la condition féminine



**De gauche à droite :** Michel Surprenant, président, Sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice du Québec, Johanne Jong, administratrice, Bruno Serre, administrateur, Stéphane Luce, administrateur, Nicole Dubé, administratrice, Roger Poirier, administrateur, Nicole Latour, administratrice, Raymonde Hébert, coordonnatrice Montréal-Ouest du Québec, Andrée Champagne, coordonnatrice Québec-Est du Québec, Isabelle Labrecque, directrice générale

L'AFPAD répond ainsi à une demande du ministre St-Arnaud de répartir cette somme auprès de victimes d'actes criminels ayant été injustement indemnisées depuis 1972, année d'entrée en vigueur de la *Loi sur l'indemnisation d'actes criminels*. Cette loi ne prévoyait qu'une somme forfaitaire de 600 \$ par enfant assassiné versée au parent survivant.

« L'AFPAD continue de revendiquer que les indemnités bonifiées annoncées par le ministre St-Arnaud dans le projet de loi 22 soient rétroactives à 1972. C'est L'AFPAD répond ainsi à une demande du ministre St-Arnaud de répartir cette somme auprès de victimes d'actes criminels ayant été injustement indemnisées depuis 1972, année d'entrée en vigueur de la *Loi sur l'indemnisation d'actes criminels*. Cette loi ne prévoyait qu'une somme

forfaitaire de 600 \$ par enfant assassiné versée au parent survivant.

« L'AFPAD continue de revendiquer que les indemnités bonifiées annoncées par le ministre St-Arnaud dans le projet de loi 22 soient rétroactives à 1972. C'est ...d'ailleurs l'une des résolutions adoptées unanimement par les victimes lors du colloque et c'est à notre avis la seule. façon acceptable de rendre justice aux pères et mères d'enfants assassinés à qui l'IVAC a versé des indemnités ridicules depuis 41 ans. Nous reconnaissons l'effort du ministre, mais il est loin de rendre justice aux familles éplorées depuis 1972, » de déclarer Michel Surprenant, président de l'AFPAD.

Dans le but d'assurer la crédibilité du processus de sélection et de répartition des sommes, Michel Surprenant s'est adjoint l'avocat Marc Bellemare et Madame Isabelle Gaston, elle-même victime d'un drame de cette nature. Bien qu'elle se soit qualifiée pour l'obtention d'une partie du fonds spécial, Madame Gaston y a renoncé au profit des autres victimes.

## RÉSULTATS DE LA RANDONNÉE DU HARFANG 2013 AU PROFIT DE L'AFPAD



**Première rangée :** Rock Roy-comité du Harfang, Bernard Caron-comité du Harfang, Patrick Duclos-comité du Harfang, Pierre Légaré-participant, Alphonse Simard-participant, Danielle Dumont-participante, Patrice Valois-Bell Helicopter, Raymond Michetier-comité du Harfang, Alain St-Marseille-comité du Harfang.

**Deuxième rangée :** Tony Cioffi-Bell Helicopter, Barry Cohler-Bell Helicopter, Michel Larouche-participant, Guy Lafleur-participant & Président d'honneur, Manon Crépeau-comité du Harfang, Gaétan Dubois-comité du Harfang, Jean-Paul Chartrand Junior-participant, Raymond Leduc-Bell Helicopter, Vicki Stuart-Bell Helicopter, Cynthia Garneau-Bell Helicopter, Robert Loiselle-comité du Harfang, Marie St-Aubin-Bell Helicopter.



### Les membres du comité organisateur

Dans l'ordre habituel : Roch Roy, Michel Larouche, Robert Loiselle, Bernard Caron, Patrick Duclos (*président*), Alain Saint-Marseille, Manon Crépeau, Richard Bissonnette, Guy Lafleur (*Président d'honneur*) et Jean-Paul Chartrand.

**Montréal, le 5 juin 2013** – Lundi, le 3 juin avait lieu la 11<sup>e</sup> édition de la Randonnée du Harfang. Cette randonnée est le résultat de l'implication de membres civils, de policiers ou d'agents de la paix actifs ou retraités de la Sûreté du Québec et d'autres organisations provenant des forces de l'ordre ainsi que la précieuse participation de Monsieur Guy Lafleur.

Depuis 11 ans, l'organisation appuie divers organismes à but non lucratif grâce aux fonds amassés lors de l'activité.

Cette année, le comité de la randonnée a décidé d'appuyer l'AFPAD en lui remettant la totalité des fonds. Grâce aux 150 motocyclistes qui ont répondu à l'appel, la Randonnée du Harfang a remis à l'AFPAD un généreux montant de 15 000 \$.

Avec ces dons, l'AFPAD pourra entre autres :

- Offrir support et écoute auprès des familles;
- Offrir un service d'informations, de conseils et de références;
- Permettre aux familles de se rencontrer et d'échanger entre elles;
- Aider financièrement les familles qui désirent suivre les procédures judiciaires et recevoir de l'aide psychologique;
- Défendre l'intérêt du public.

Toutes les sommes recueillies sont destinées exclusivement aux services auprès des familles.

Le conseil d'administration et les membres de l'AFPAD remercient la générosité des participants et des commanditaires de l'événement.

## Bilan des activités

### Régions de MONTRÉAL et l'OUEST du Québec

#### MOT DE LA COORDONNATRICE DE MONTRÉAL ET DE L'OUEST DU QUÉBEC

Bonjour à toutes nos familles membres,

À travers la présente parution je vous livre un petit résumé des activités qui se sont produites dans le secteur de Montréal depuis le mois de mars dernier.

#### BÉNÉVOLAT

Pour la prochaine année, un nouveau défi m'a été lancé : celui de bâtir et de structurer l'ensemble du volet concernant le bénévolat au sein de l'AFPAD. Il est clair que pour relever ce défi, je ferai appel à vos talents et à votre volonté de collaborer à ce beau projet.

Même si nous réalisons beaucoup de travail, il est clair qu'avec votre aide, nos services seront beaucoup plus forts. Il nous faut donc ENSEMBLE développer « LA FORCE DE L'ENTRAIDE » et cela passe impérativement par vous : futurs bénévoles de l'AFPAD.

#### Notre idéal

À travers la structuration du bénévolat de l'AFPAD, j'aimerais vous sensibiliser quant à l'importance que revêt votre implication bénévole. Comme vous le savez déjà, nous sommes 3 employées qui travaillons à l'AFPAD : Andrée Champagne est coordonnatrice du bureau de Québec et de l'Est du Québec, Isabelle Labrecque est notre directrice générale et je suis coordonnatrice de la région de Montréal et de l'ouest du Québec.

Afin d'offrir des services plus personnalisés, plus directs et plus efficaces à nos familles membres, voici ce qu'il nous faut : Comme nous ne pouvons pas être partout en même temps, voici notre IDÉAL :

**« Il nous faut bâtir dans chacune des régions du Québec, une équipe dynamique de bénévoles AFPAD qui entrera en action, dès qu'un drame se produit et qui accompagnera la famille tout au long de son parcours. »**

Cet idéal s'inscrit directement à travers notre *leitmotiv* que l'AFPAD véhicule depuis sa fondation : « **La Force de l'Entraide** ».

Pour y arriver, nous devons d'abord définir nos besoins en bénévolat et faire une description claire de chacune des catégories de bénévoles. Nous y travaillons actuellement.

Dès l'automne prochain, vous serez informés clairement quant aux différents types de bénévoles dont l'AFPAD a besoin et nous sommes convaincus que vous serez intéressés à donner un peu de votre temps pour l'entraide aux membres. Soyez certains que nous vous solliciterons car nous avons besoin de vous.

Par contre, sachez que nous sommes très sensibles à votre réalité et que nous comprenons que plusieurs de nos membres ne sont pas disponibles actuellement en raison de la lourdeur de leur drame.

#### LES SERVICES D'AIDE

L'AFPAD continue de diffuser ses différents services d'aide instaurés au fil des années. Si vous avez besoin de conseils juridiques, sachez que vous pouvez compter sur Me Laurence Ferland qui vous offrira son aide bénévolement. Elle ne plaide pas de cause mais peut vous guider et conseiller quant à vos droits et autres demandes.

L'AFPAD peut également vous aider financièrement selon ses budgets. Les explications quant aux types de demandes ainsi que les formulaires seront publiés bientôt sur le site Internet de l'AFPAD ([www.afpad.ca](http://www.afpad.ca)).

Dans le cas où vous manquez d'information en ce qui concerne l'enquête, le processus judiciaire ou bien votre dossier à l'IVAC, n'hésitez pas à nous appeler car nous pouvons vous aider à faire avancer les choses.

Votre association peut également vous aider à rédiger votre lettre de témoignage avant le prononcé de sentence ou encore lors de l'audience en libération conditionnelle. Nous pouvons vous accompagner à la Cour ou au centre de détention où se passe l'audience en libération conditionnelle.

Voilà une partie des services que l'AFPAD vous offre et tout cela, gratuitement car :

Vous êtes au centre de nos préoccupations et de notre mission!

#### Projet « consultation en ligne » et ateliers groupes d'entraide.

Récemment, notre directrice générale a lancé un appel à l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec afin de solliciter la collaboration de ses membres au bénéfice de l'AFPAD. Nous avons reçu une réponse formidable de la part des travailleurs sociaux et ce, dans plusieurs régions du Québec. L'implication de ces experts concernera notre projet de « consultation en ligne » qui devrait débiter

l'automne prochain et qui coïncide avec la mise en ligne de notre nouveau site internet.

À la suite de différentes demandes de nos membres et devant le grand intérêt des travailleurs sociaux envers notre cause, l'AFPAD prévoit éventuellement mettre sur pied un « Projet pilote de groupes d'entraide » qui serait animé par un ou deux travailleurs sociaux bénévoles.

Si vous désirez qu'un tel projet se déroule dans votre région et que vous désirez vous y impliquer, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous serons à votre écoute et nous travaillerons avec vous afin de réaliser ce beau projet.

### RENCONTRES-CONFÉRENCES

Avez-vous déjà assisté à une conférence qui vous a transformés, épatés, enchantés?

Eh! Bien, voici une belle occasion de partager avec les autres familles ce que vous avez vécu car, dans la région de Montréal et des environs, nous prévoyons organiser deux conférences-rencontres dès l'automne prochain.

Alors, comme on dit souvent: « Si ça fait du bien à Minou, ça peut faire du bien à Pitou » ...

Donc, si vous avez des conférenciers formidables à nous proposer, nous serons heureux d'accueillir vos suggestions!

### DÉJEUNERS-CAUSERIES

Comme vous le savez, les déjeuners-causeries de l'AFPAD sont tenus grâce à nos bénévoles qui s'en occupent dans différentes régions du Québec. Compte tenu de mes nouvelles tâches, je suis aussi responsable des déjeuners-causeries et ce, partout au Québec. Si vous avez des questions ou des informations à propos de cette activité, il sera important de communiquer directement avec moi au bureau de Montréal.

L'automne prochain, une première rencontre est prévue avec tous nos bénévoles qui s'occupent des déjeuners-causeries à travers les régions du Québec. Pour moi, ces précieux bénévoles sont des « piliers » qui peuvent nous aider et nous guider à travers le développement de notre bénévolat en région.

Lors de cette première rencontre, nos responsables des déjeuners-causeries auront l'occasion dans un premier temps, de faire connaissance et d'échanger quant à leur expérience concernant le déroulement des déjeuners-causeries. À la suite des discussions, des propositions et suggestions seront dégagées afin d'améliorer ce service aux membres.

Dans un deuxième temps, nous prévoyons donner une formation à nos bénévoles afin de bien comprendre la mission de l'AFPAD et les tâches reliées à la prise en charge des déjeuners-causeries.

Une consultation aura lieu par la suite afin de dresser une liste de nouveaux services et activités pour les membres. D'autres activités seront également prévues lors de cette réunion.

Bien que l'ordre du jour de cette journée ne soit pas encore complété, nous sommes très confiants que cette première rencontre sera très bénéfique et ce, autant pour nos bénévoles que pour l'AFPAD.

### Calendrier annuel des déjeuners-causeries

Dès l'automne prochain, le nouveau calendrier annuel des déjeuners-causeries sera prêt. Nous prévoyons l'acheminer à toutes les familles-membres de l'AFPAD. Ce qui est nouveau c'est que tous les membres seront informés de toutes les dates des déjeuners-causeries et ce, partout au Québec.

Comme vous le savez, vous avez la possibilité d'aller à un déjeuner-causerie dans une autre région, si vous y êtes de passage ou si vous avez une préférence. Vous ne recevrez pas nécessairement une invitation si vous n'habitez pas la région, mais vous pourrez nous appeler pour réserver votre place si vous désirez aller déjeuner dans une autre région que la vôtre. À ce moment-là, la réservation sera très importante car les places sont parfois limitées.

### Nouveau secteur couvert par les déjeuners-causeries

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un nouveau secteur pourra bénéficier des déjeuners-causeries de l'AFPAD. En effet, les familles membres qui habitent dans le secteur de Drummondville et ses environs, pourront se réunir autour d'un bon café et échanger entre elles un samedi à tous les deux mois.

Madame Réjeanne Boilard est notre nouvelle responsable de ce secteur et vous aurez de ses nouvelles dès l'automne. Nous vous invitons à participer à nos déjeuners-causeries qui sont de belles occasions toutes simples de vous rencontrer en toute intimité.

### REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES

#### Hommage à Diane Carlos

Depuis la fondation de l'AFPAD, des dizaines de bénévoles se sont impliqués afin de nous aider à réaliser notre mission. Comme nous ne pouvons tous les nommer, nous leur disons MERCI d'avoir appuyé notre cause.

Parmi nos précieux bénévoles, nous voulons rendre un hommage particulier à Madame Diane Carlos qui est à l'origine de la fondation de notre association et aussi de la création de notre bulletin « *Les Échos de l'AFPAD* ». Malgré la perte de ses filles Julie et Isabelle, Madame Carlos a toujours fait preuve d'un courage exemplaire et nous avons toujours pu compter sur elle à travers la réalisation de notre bulletin.

Chère Diane, au nom des centaines de familles membres de l'AFPAD nous tenons à vous remercier du fond du cœur de votre implication. Grâce à vous, nos familles membres peuvent bénéficier d'une tribune bien à elles pour s'exprimer et ainsi, sortir de l'ombre. Bravo! Diane, vous êtes un phare sur nos vies!

### **TROUSSE D'ACCUEIL AFPAD**

À la suite de quelques rencontres de travail et afin de personnaliser notre accueil aux nouveaux membres et de bien les informer, il a été décidé de créer une « Trousse d'accueil AFPAD ». Ce nouvel outil sera remis à la nouvelle famille membre dès le premier contact. Il y aura deux types de trousse et leur contenu sera adapté soit à un évènement concernant un homicide, soit à un évènement concernant une disparition criminelle. Ce nouvel outil comprendra toutes les informations pertinentes dans chacun des deux cas. Nous aimerions que la trousse AFPAD se démarque de ce qui existe actuellement et que son format soit original et pratique.

Alors, si vous désirez vous impliquer dans ce projet à titre bénévole, n'hésitez pas à nous contacter car un comité sera formé pour amorcer les travaux dès septembre prochain.

### **VOS COORDONNÉES : AVEZ-VOUS DÉMÉNAGÉ?**

Comme nous sommes à la période des déménagements annuels, n'oubliez pas de nous faire part de tout changement à votre adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel. La première condition pour s'entraider est de pouvoir se contacter! Laissez votre trace car on ne veut pas vous oublier.

### **PROJET CARTE DE NOËL : CONCOURS À VENIR**

Cette année, nous aimerions que la carte de Noël de l'AFPAD soit réalisée par un de nos membres. Nous sommes convaincus que parmi vous, il y a des artistes qui aimeraient partager leurs talents à travers la réalisation de notre projet de carte de Noël.

Ce petit concours vous sera lancé au début de l'automne prochain. Alors, surveillez bien le prochain bulletin « Les échos de l'AFPAD » de septembre 2013 car toutes les informations y seront mentionnées!

### **CONCLUSION**

Comme vous le constatez encore une fois, votre association continue de remplir sa mission au fil du temps. Si vous avez besoin de nous, n'hésitez jamais à nous contacter car nous nous ferons un devoir de vous servir au meilleur de nos possibilités.

Je profite aussi de cette belle occasion pour vous souhaiter un bon début de saison estivale et j'espère que vous passerez de merveilleux moments en compagnie des vôtres. Profitez de cette belle période pour vous brancher sur la nature, vous en ressentirez un grand bien-être!

Au plaisir de vous revoir,

*Raymonde Hébert*

*Coordonnatrice Montréal-Ouest du Québec*

*Sœur d'Hélène Hébert assassinée en mai 1974*

## **Régions de QUÉBEC et l'EST du Québec**

### **MOT DE LA COORDONNATRICE DE QUÉBEC ET DE L'EST DU QUÉBEC**

Bonjour à vous tous, chère et grande famille de l'AFPAD. Comme vous pourrez le constater, on m'a attribué de nouvelles tâches et parmi ces nouvelles tâches il y a celle de vous tenir informés des initiatives donateurs de l'association, des avancées sur les lois et des nouvelles initiatives de l'AFPAD envers ses membres. Je tiens à vous souhaiter un bel été et profitez, le plus possible des rayons du soleil pour faire le plein d'énergie.

### **CRÉATION D'UN COMITÉ AUX INITIATIVES DONATEURS**

Comme je vous l'ai déjà expliqué, il est important que notre association puisse s'autofinancer afin que nous puissions continuer à défendre les droits des victimes et à offrir plus de services aux membres. C'est pour cela que nous voulons former à Québec le tout premier comité aux initiatives donateurs.

Ce comité aura pour but d'apporter des idées d'activités, de recruter des gens qui seraient intéressés à faire une activité pour sensibiliser la population de l'existence de notre association et du même coup, aider à soutenir notre cause financièrement. Si cela vous interpelle et que vous êtes une personne qui a des connaissances dans le

financement ou qui possède un grand réseau de contacts dans les affaires et qui a à cœur notre mission, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Voici déjà quelques initiatives de notre réseau donateurs :

#### **Tournoi de golf de la CANASA :**

En mai dernier avait lieu le Tournoi de golf de la CANASA dans la région de Montréal. Cet événement a permis d'amasser la somme de 1565,00\$. Nous tenons à remercier chaleureusement la CANASA pour sa fidélité depuis toutes ces années à soutenir notre cause. Le tournoi de la région de Québec aura lieu le 19 septembre prochain.

#### **La Randonnée du Harfang :**

Pour la première fois, les profits de la Randonnée du Harfang 2013 ont été remis à l'AFPAD et cela, en grande partie, grâce à la précieuse collaboration de Monsieur Bernard Caron, Sergent-coordonnateur au module d'assistance aux victimes de la Sûreté du Québec.

Le sergent Bernard Caron est bien connu de plusieurs de nos familles membres, car il apporte beaucoup d'aide dans leurs dossiers. Ce dernier est aussi une précieuse ressource informative à travers nos rencontres de familles.

Parce qu'il croit en notre cause, Monsieur Caron a su convaincre le comité de la Randonnée du Harfang de remettre les profits de leur événement à l'AFPAD.

Nous disons un énorme merci au Sergent Bernard Caron et à toute l'équipe de la Randonnée du Harfang pour leur superbe organisation, leur grande générosité et leur dévouement à notre cause : celle des familles de victimes d'homicide ou de disparition criminelle.

Notez que le parrain de cet événement n'est nul autre que Monsieur Guy Lafleur qui s'est dit très touché par notre cause. Le comité organisateur de la Randonnée du Harfang a remis à l'AFPAD un chèque d'une somme de 15 000,00\$.

### **AVANCÉES SUR LES LOIS**

#### **Projets de loi du gouvernement en cours d'adoption au Parlement du Canada :**

##### ■ **C-54 Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense nationale (troubles mentaux)**

Le texte modifie le cadre législatif applicable aux troubles mentaux dans le *Code criminel* afin de préciser que la sécurité du public est le facteur prépondérant dans le processus décisionnel. Il crée un mécanisme afin de prévoir que certaines personnes qui reçoivent un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux peuvent être déclarées des accusés à haut risque et il accroît la participation des victimes.

La nouvelle loi comporte trois volets principaux :

**Accorder la priorité à la sécurité publique** - la loi énoncerait explicitement que la sécurité publique constitue la préoccupation prédominante dans le processus

décisionnel relatif aux personnes accusées déclarées non criminellement responsables (NCR).

**Créer la déclaration d'accusé NCR à risque élevé**- la loi prévoirait la création d'une nouvelle déclaration visant à protéger le public contre les accusés NCR à risque élevé. Après qu'un tribunal l'ait déclaré comme étant à risque élevé, un accusé NCR doit être détenu sous garde, et aucune commission d'examen ne peut étudier son dossier en vue d'une libération conditionnelle jusqu'à ce qu'un tribunal ait révoqué cette déclaration. Par ailleurs, un accusé NCR déclaré à risque élevé pourrait voir ses périodes d'examen prolongées jusqu'à trois ans, ne serait pas autorisé à sortir sans escorte et ne pourrait obtenir une permission de sortir avec escorte que dans de rares circonstances et en fonction de conditions suffisantes pour préserver la sécurité publique.

**Accroître la participation des victimes** - la loi renforcera la sécurité des victimes en veillant à ce qu'on leur accorde une attention particulière lors de la prise de décisions liées à des personnes accusées déclarées NCR; en veillant à les aviser lorsqu'on libère un accusé NCR; et en prononçant des interdictions de communication entre un accusé NCR et la victime.

##### ■ **C-30 Loi sur la protection des enfants contre les cyberprédateurs**

Ce projet de loi fournira aux organismes d'application de la loi et au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) les outils d'enquête modernes dont ils ont besoin pour lutter efficacement contre la criminalité et les menaces à la sécurité nationale tout en renforçant les mesures afin de protéger la vie privée des Canadiens.

Le projet de loi C-30 obligerait les télécommunicateurs à :

- mettre en place et à maintenir une capacité d'interception pour appuyer les services de police et le SCRS ayant obtenu une autorisation légale d'intercepter le contenu des communications;

- fournir des renseignements de base sur les abonnés de façon uniforme et rapide, et ce, à la demande des membres désignés de la police, du SCRS et du Bureau de la concurrence (seulement le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse courriel, le numéro de Protocole Internet de l'abonné, et le nom du télécommunicateur).

##### ■ **C-293 Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (plaignants querulents)**

Le texte modifie la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* afin de prévoir que le commissaire peut, si un délinquant a de façon persistante présenté des plaintes ou des griefs mal fondés, vexatoires ou entachés de mauvaise foi, lui interdire de présenter une nouvelle plainte ou un nouveau grief, sauf avec son autorisation

### ■ C-299 Enlèvement d'une Jeune Personne

Ce projet de loi modifie le *Code criminel* afin de prévoir une peine d'emprisonnement minimal de cinq ans lorsque la victime d'un enlèvement est âgée de moins de seize ans, sauf si l'infraction est commise par le père, la mère, le tuteur ou une personne ayant la garde ou la charge légale de la victime.

### ■ C-316 Assurance-emploi (incarcération)

Le projet de loi vise à modifier l'article de la *Loi sur l'assurance-emploi* qui permet actuellement la prolongation de la période de référence ouvrant droit aux prestations d'assurance-emploi dans les situations où une personne a été incarcérée durant cette période. À l'heure actuelle, la période de référence de 52 semaines pour les citoyens ordinaires peut être prolongée d'un maximum de 52 semaines (soit pour un total de 104 semaines) si une personne peut établir qu'elle ne travaillait pas du fait de circonstances externes échappant à son contrôle, l'incarcération étant l'une des quatre raisons acceptées. Cela ne sera plus possible pour les criminels une fois l'adoption de ce projet de loi.

### ■ C-394 Recrutement : Organisations criminelles

Le texte modifie le Code criminel afin d'ériger en infraction le fait de recruter une personne pour faire partie d'une organisation criminelle de l'inviter, l'encourager ou la contraindre à en faire partie ou de la solliciter à cette fin. Il prévoit une peine pour cette infraction de même qu'une peine plus sévère pour le recrutement de personnes âgées de moins de dix-huit ans. Le texte apporte également une modification connexe à la Loi sur la défense nationale.

### ■ C-478 Loi modifiant le Code criminel (prolongation du délai préalable à la libération conditionnelle)

Le texte modifie le *Code criminel* afin de prévoir qu'un délinquant déclaré coupable de l'enlèvement, de l'agression sexuelle et du meurtre d'une personne ne puisse être admissible pour une demande de libération pour une période partant de 25 ans et pouvant aller jusqu'à 40 ans, selon la décision du juge qui préside le procès après considération de toute recommandation formulée par le jury. Actuellement, les criminels coupables de ces 3 crimes sont admissibles à une demande à partir de 25 ans.

### ■ C-479 Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (équité à l'égard des victimes)

Le texte a pour objet de modifier la Partie II de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* pour apporter les modifications suivantes :

- prolonger les périodes d'examen obligatoire pour une libération conditionnelle : si un délinquant se voyait refuser la libération conditionnelle, la CLCC devrait examiner le cas dans les cinq ans plutôt que dans la période actuelle de

deux ans;

- augmenter à cinq ans la période où la CLCC doit examiner la libération conditionnelle suivant son annulation ou sa révocation;

- mettre l'accent sur le fait que la CLCC doit prendre compte du besoin des victimes et du besoin de leur famille d'assister à une audience et d'être témoins de la procédure;

- exiger que la CLCC tienne compte de toute déclaration de la victime présentée par les victimes;

- exiger que la CLCC transmette à la victime, à la demande de celle-ci, des renseignements sur la libération conditionnelle, la libération d'office ou la permission de sortir du délinquant;

- transmettre aux victimes des renseignements sur le plan correctionnel du délinquant, y compris les progrès en vue d'atteindre les objectifs qui y sont énoncés.

### ■ C-483 Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (sortie avec escorte)

Le texte modifie la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* afin de restreindre le pouvoir des directeurs de pénitencier d'autoriser les délinquants condamnés pour meurtre au premier ou au deuxième degré à sortir avec escorte, et remettre ces pouvoirs entre les mains de la Commission des libérations conditionnelles dans le cadre d'un processus qui permet aux victimes d'exprimer leurs préoccupations aux audiences.

### ■ C-489 Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (conditions imposées aux délinquants)

Le texte modifie l'article 161 du *Code criminel* de manière à obliger le tribunal à rendre une ordonnance interdisant à certains délinquants de se trouver à moins de deux kilomètres d'une maison d'habitation où se trouve la victime de moins de seize ans hors de la présence du père, de la mère ou d'un tuteur. Il modifie également le paragraphe 732.1(2) (probation) afin d'interdire au délinquant en probation de communiquer avec toute personne — victime, témoin ou autre — identifiée dans une ordonnance de probation ou d'aller dans un lieu qui y est mentionné. Il modifie de manière semblable l'article 742.3 (ordonnance de sursis) et le paragraphe 810.1 (3.02) (conditions de l'engagement).

Le texte modifie en outre l'article 133 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* afin de rendre obligatoire, pour une libération conditionnelle ou d'office ou une permission de sortir sans escorte, la condition interdisant au délinquant de communiquer avec toute personne — victime, témoin ou autre — identifiée dans l'ordonnance ou d'aller dans un lieu qui y est mentionné, sauf en conformité avec les

conditions qui y sont prévues.

## PROJETS DE LOI ADOPTÉS

### ■ C-37 Loi sur la responsabilisation des contrevenants à l'égard des victimes

Le texte modifie le *Code criminel* pour changer les règles concernant la sur amende compensatoire. Par ce projet de loi, le gouvernement respecte sa promesse de doubler la sur amende compensatoire et de la rendre obligatoire dans tous les cas sans exception. Cette mesure législative fera en sorte que les services d'aide offerts aux victimes reçoivent les fonds dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Les services provinciaux et territoriaux d'aide aux victimes sont financés en partie par la suramende compensatoire fédérale, une sanction supplémentaire imposée aux contrevenants au moment de la détermination de la peine. En vertu des modifications proposées au *Code criminel*, la sur amende équivaldrait à 30 % de toute amende imposée ou, lorsqu'aucune amende n'est imposée, serait de 100 \$ pour les infractions punissables par procédure sommaire et de 200 \$ pour les infractions punissables par mise en accusation.

À l'heure actuelle, les contrevenants qui peuvent prouver que la sur amende leur causerait un préjudice injustifié peuvent demander à ce qu'elle soit levée. Les

modifications proposées au *Code criminel* rendraient la sur amende compensatoire obligatoire pour tous les contrevenants.

## UNE AUTRE INITIATIVE DE L'AFPAD POUR SES MEMBRES

L'association aimerait offrir durant la période des fêtes deux paniers de Noël à des familles qui sont dans le besoin. Pas besoin de vous dire à quel point cette période est difficile pour plusieurs. Alors, imaginez-vous, un père ou une mère qui n'a rien à offrir à ceux qui restent pour cette période de l'année ; cette situation ne fait qu'ajouter une souffrance, car, tout comme vous, personne n'a jamais demandé à vivre un tel drame !

Alors, si vous connaissez des familles qui en auraient besoin et que vous croyez que cette initiative les aiderait à passer cette période avec plus de sérénité, n'hésitez pas à me le faire savoir d'ici le début du mois d'octobre. Notre but est d'égayer un peu le Noël de deux familles qui doivent composer avec la perte d'un être cher et qui, par cette perte atroce, se retrouvent avec des problèmes financiers. Cordialement vôtre,

*Andrée Champagne*

*Coordonnatrice de Québec et de l'Est du Québec*

## Agenda

Surveillez les dates des prochaines activités qui seront publiées sur le site Web de l'AFPAD. Vous recevrez aussi une invitation officielle par courriel ou par la poste, pour ceux qui n'ont pas d'adresse courriel.

## Votre contribution

### VOUS DÉMÉNAGEZ

Avisez l'AFPAD de votre changement d'adresse, de téléphone ou de courriel dans les plus brefs délais, si vous voulez demeurer informés des activités à venir et des dossiers d'actualité qui concernent notre cause.

Transmettez l'information au siège social de l'AFPAD à :

[administration@afpad.ca](mailto:administration@afpad.ca)

Ou par téléphone : 514.396.7389

Ligne sans frais : 1-877-484-0404

### ARCHIVES DE L'AFPAD

Afin de se constituer un dossier de presse le plus complet possible, l'AFPAD demande à tous ses membres de lui faire

parvenir **tous les articles où il est fait mention de l'association** publiés aussi bien dans les journaux que dans les magazines. Tout particulièrement ceux des journaux locaux et régionaux. Ceci afin de documenter l'implication de l'Association dans les divers dossiers par exemple : les droits des victimes, les libérations conditionnelles, la sécurité publique, les personnes disparues, les prédateurs sexuels, etc.... Nous vous demandons de nous faire parvenir la page complète où apparaissent le nom du journal ou de la revue et la date de parution.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

### PHOTOS DE VICTIMES

Dans un esprit de solidarité et pour dénoncer la violence, nous souhaitons que nos victimes ne soient jamais oubliées. C'est pourquoi nous invitons nos familles-membres à nous faire parvenir la photo de leur proche assassiné ou disparu afin de la publier sur notre site Internet.

Faites-nous parvenir une **véritable photo** ou une **copie numérique**. Les personnes qui ont accès à un scanner peuvent numériser la photo et nous l'envoyer par courriel.

#### DATES LIMITES POUR L'ENVOI DE VOS TEXTES POUR LE BULLETIN :

La force de l'entraide c'est aussi partager nos histoires.

Alors, envoyez vos textes AVANT

- le 20 février pour l'édition de mars
- le 20 août pour l'édition de septembre
- le 20 novembre pour l'édition de décembre

#### AFPAD ARCHIVES

In order to put together the most complete newspaper clipping file possible, the AFPAD asks all its members to send it **all the articles published in both newspapers and magazines in which the association is mentioned**. In particular, we are looking for articles that appear in local and regional newspapers. This will allow us to document the association's involvement in the different issues, for example: victims' rights, parole, public security, missing persons, sexual predators, etc. Please send us the full page on which the name of the newspaper or magazine and the publication date appear.

Thank you in advance for your cooperation in this matter.

## Your contribution

#### CHANGE OF ADDRESS

If you change your address, phone number or e-mail, please let the AFPAD know as soon as possible. We send our members information messages on a regular basis, so it is important for the AFPAD to have up-to-date contact information. Also, for new Internet subscribers don't forget to send us your e-mail address.

[administration@afpad.ca](mailto:administration@afpad.ca)

Phone : 514.396.7389

Toll free : 1-877-484-0404

#### VICTIMS' PHOTOS

We invite all families to send us photos of their murdered or missing loved one so that we can publish them on our Internet site. For best results, it is better to send an **actual photo** or a **laser copy** rather than one that you have ink-jet printed up. If you have access to a scanner, you can scan the photo and send it to us by e-mail.

#### DEAD-LINES TO SUBMIT YOUR TEXTS

Finding strength in each other is also sharing our story.

Send us your text BY

- February 20 for the March edition
- August 20, for the September edition
- November 20, for the December edition

## Témoignages / Testimonys

#### UN ÉVÈNEMENT ANNONCIATEUR DE CHANGEMENTS POUR LES VICTIMES

Je tiens à vous remercier sincèrement et personnellement pour la préparation et pour l'organisation du colloque « La justice criminelle : l'œil des victimes ».

Ma participation à cet évènement m'a fait beaucoup réfléchir sur la portée du rôle actif des victimes d'actes criminels pour l'humanisation du système judiciaire. Les prises de conscience collectives à cet égard, véhiculées par des médias et des politiciens de Marc (et Michel!) au cours de cette première, semblent précurseurs d'actions et de changements pour les générations à venir.

En attendant, l'affirmation du droit des victimes abolira (ou diminuera) les stigmates culturels à notre égard; amorçant du même coup une certaine désensibilisation nécessaire face aux criminels.

En espérant que ce colloque soit le 1<sup>er</sup> né d'une longue succession et, surtout, qu'il soit annonciateur de changements pour les victimes. Le sentiment d'avoir été accueillie que vous m'avez témoigné me donne les forces pour agir...

Anny Lambert

Victime présente au colloque

## ERREUR SUR LA PERSONNE! MEURTRE NON RÉSOLU!



Mon fils a été assassiné alors qu'il conduisait un taxi à Val-d'Or. C'était un emploi temporaire, il lui restait 3 jours à faire car après les fêtes, il voulait appliquer pour aller travailler dans les mines.

En juillet 2009, mon fils vivait à St-Jérôme depuis quelques années et ce qui l'a ramené à Val-d'Or c'est qu'il a hérité de la maison de son oncle décédé en juillet 2009 d'une crise de cœur et mon fils était son seul héritier.

Jimmy tenait à aller vivre dans la maison de son oncle car il disait qu'il voulait retourner à ses racines. Quand j'étais enceinte de mon fils, on vivait dans cette maison! Alors on comprenait son choix! Il a laissé son travail à St-Jérôme et est déménagé à Val-d'Or en août 2009.

Il devait se trouver un travail et il a fait de l'émondage pendant 3 mois et étant un emploi saisonnier, il a dû regarder pour autre chose. Il voulait appliquer pour travailler dans les mines car il avait de l'expérience dans ce domaine sauf qu'on lui a dit de revenir car ils commençaient à embaucher seulement en janvier. C'est à ce moment-là qu'il a eu l'idée d'aller faire du taxi. Il travaillait toujours de nuit.

Il nous téléphonait tous les soirs et nous racontait comment était la vie, la nuit à Val-d'Or et qu'il n'aimait pas trop tout ce qu'il voyait qui se passait. C'était complètement différent du jour! C'était le monde de la drogue, la violence et tout ce qui est croche. Il nous faisait part qu'il avait peur! C'est comme s'il avait un pressentiment qu'il se passerait quelque chose. Sa sœur Mylène qui demeure aussi à Val-d'Or lui disait de faire attention!

Jacques et moi on avait passé Noël chez ma fille à Val-d'Or et Jimmy s'était libéré pour venir souper avec nous le soir de Noël. On est repartis de Val-d'Or le 27 en avant-midi et on avait déjeuné tous ensemble au restaurant avant de partir! C'est la dernière fois que j'ai vu mon fils vivant!

Le 30 au matin, ma fille m'appelle à 9h00 pour m'annoncer qu'il s'était passé quelque chose de très grave durant la nuit! Je croyais que ça avait rapport à un de ses enfants ou son mari...mais quand elle m'a annoncé qu'il s'agissait de Jimmy et ce qui s'était produit, je croyais m'évanouir! Je criais son nom sans arrêt «Jimmy, non »! Mon conjoint venait de se lever et se demandait ce qui se passait...il a pris le téléphone pour parler à ma fille car j'étais devenue comme hystérique!

La journée même, un enquêteur est venu à la maison, je me suis enfermée dans une pièce avec lui car il avait plein de questions à me poser concernant mon fils; quel genre de gars c'était etc. La maison était pleine, des membres de ma famille sont venus nous voir.

Mon fils a reçu une balle dans la tête et le tueur a déchargé le reste des balles dans son corps, quelle horreur! On m'a dit que c'était le signe d'un règlement de compte! Après enquête, on en a conclu que c'est une erreur sur la personne! Mon fils aurait payé pour un autre! On ne sait toujours rien sur le mobile du meurtre. Serait-ce celui qui conduisait cette auto de taxi avant mon fils qui était mêlé à des histoires de drogue...on n'en sait rien.

En octobre 2010, il y a eu plusieurs arrestations dans le monde du gangstérisme lors de l'Opération Écrevisse dont 3 cellules dirigeantes.

Suite à cette grande Opération, on espère toujours que le meurtre de mon fils sera élucidé suite au procès de ces gangs! C'est encore très difficile pour moi de vivre sans la présence de mon fils. J'essaie de me raisonner mais il m'arrive souvent de craquer et d'avoir des crises de larmes en pensant à mon fils et à la façon dont on a mis fin à ses jours! Il me manque tellement! Je n'arrive pas à croire qu'on lui a fait ça, un meurtre gratuit!

Mon fils était un bon gars, attachant, il n'avait que de bons amis(es) et toujours prêt à rendre service! C'était un gars qui aimait faire rire les autres, amusant, tranquille! Il n'a jamais pris de drogue et n'a jamais été mêlé à aucune histoire de drogue! Au contraire, il était contre ça!

C'est pour ça que c'est encore plus difficile d'accepter la façon dont il est parti! Je ne crois pas que ce soit une question de "destin" et qu'il était au mauvais endroit au mauvais moment.

J'ai souvent téléphoné à celui qui est en charge de l'enquête et on me dit toujours la même chose : l'enquête se poursuit et qu'on ne peut rien me divulguer pour ne pas nuire à l'enquête. C'est très décevant se faire toujours dire la même chose, c'est à se demander si ça va aboutir à quelque chose un jour!

Le pire dans tout ça, l'auto de taxi dans laquelle mon fils est décédé est toujours en service. Il n'y a pas une journée que ma fille ne croise pas cette auto! Pour elle, c'est comme si elle voyait le corbillard de son frère! Tout ça vient ajouter un malaise, une rage dans nos cœurs et nous ramène toujours au meurtre de Jimmy.

Le jour où on nous apprendra que le meurtre est résolu, qu'on a trouvé l'assassin, cette journée-là seulement, ce sera un grand soulagement pour la famille, les amis(es), les connaissances. En attendant, on vit toujours dans la peine, la vie n'est plus la même car au fond de notre cœur, on vit toujours dans l'attente d'une réponse.

On vit avec ce grand vide qui nous habite et nous empêche d'avancer. Quand le meurtre de mon fils sera élucidé, c'est seulement à ce moment-là qu'on pourra fermer la boucle, se dire qu'il peut reposer en Paix et qu'on pourra faire notre deuil de cette lourde perte!!

Quand on perd une personne chère décédée à cause de la maladie, l'acceptation est beaucoup plus facile car elle est libérée de ses souffrances! Mais quand on perd une personne chère, en santé, jeune et qui avait encore toute la vie devant elle, qu'on est venu nous l'arracher sans aucune raison, c'est très difficile à accepter!

Merci de bien vouloir partager mon texte. Je souhaite à tous ceux et celles qui vivent des histoires similaires, un bon courage, du réconfort et toute notre sympathie pour les aider à passer à travers cette dure épreuve.

Merci pour le bon travail de l'AFPAD et toute l'aide qu'elle nous apporte!

*Danielle Roy*

*Mère de Jimmy Bégin*

*Assassiné le 30 décembre 2009*

*Et mon conjoint, Jacques Raymond qui considérait Jimmy comme son propre fils!*

### **CE N'EST PAS INDISCRET, MAIS CE N'EST PAS FACILE À ENTENDRE...**

À deux reprises, il m'est arrivé d'annoncer à des nouvelles connaissances que ma fille a été assassinée il y a vingt-cinq ans. Avec du recul, je réalise que la personne à qui je viens de faire cette confidence est complètement sonnée... Donc, dans les circonstances, j'ai à l'aider à se remettre de ses émotions, autrement dit : à la consoler. C'est vraiment spécial.

J'ai des activités diverses et il arrive quelquefois qu'on me pose des questions sur ma famille, par exemple: on me demande si j'ai des enfants? Je réponds que oui, j'ai un fils de 41 ans. Et c'est certain que, si je mentionne que j'ai perdu ma fille et qu'elle est décédée à l'âge de 19 ans, on me demande très souvent si c'est indiscret de savoir les circonstances de son décès...

Je leur réponds que ce n'est pas indiscret, mais que ce n'est pas facile à entendre...

Et voilà ce que je voulais partager avec vous tous.

Gisèle Laliberté

*Mère de Geneviève Legault*

*Assassinée le 3 mai 1988.*

### **« LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE » d'Étienne Chatiliez.**

Nous ne naviguons certainement pas sur le même fleuve lui et moi! Depuis plusieurs années, les tempêtes se succèdent. J'affronte les ressacs et je peine à diriger ma pirogue pour la maintenir à flot. Et je me demande souvent où ce long fleuve va me conduire.

Après 12 heures d'un voyage éreintant, l'avion se pose à Puerto Vallarta, sur la côte du Pacifique, au Mexique. Avec mon mari, j'y suis venue pour des soins dentaires. Je croyais que ce serait le but principal de notre voyage. Quelle erreur! La route ne mène pas toujours là où nous avons choisi de nous rendre.

Chaque soir, nous faisons une petite marche qui nous aidera à trouver un sommeil apaisant, après la journée chez le

dentiste. Le soleil rougit et allume de petites étincelles sur les vagues avant de sombrer dans l'océan. Un peu de baume pour calmer la douleur de ces dernières années. En ce mois de mai, il y a peu de touristes, à Puerto Vallarta et j'apprécie cette douceur, bercée par le bruit des vagues.

Mais je ne suis jamais loin de mes souvenirs qui me pourchassent sans relâche. Peut-être encore plus, dans cet endroit magnifique. Le bonheur des touristes rassure, mais allume une toute petite pointe de jalousie dans mon cœur.

Je sais que je ne connaîtrai plus jamais ce bonheur insouciant. Avec mon conjoint, je reprends la marche sur la Malecón qui longe le bord de mer. La nuit s'installe doucement. C'est alors que j'entends une voix qui résonne dans la nuit encore jeune. Une voix d'enfant qui chante la joie, la vie et l'espoir!

Un petit garçon chante en regardant les étoiles, accompagné à la guitare par son père et sa mère. Un groupe d'auditeurs s'est formé et écoute attentivement, émerveillé tout autant que nous, par sa voix et son charisme.

Je parle très peu l'espagnol, mais heureusement, mon mari maîtrise très bien cette langue. C'est donc grâce à lui que j'apprends que l'enfant a onze ans et qu'il chante depuis ses 5 ans, pour venir en aide à sa famille. Il s'appelle César Ulises (prononcer Oulicés) Martinez Perez. Ouf! Mais il s'empresse de préciser qu'il chante parce que c'est son plus grand plaisir et son plus cher désir.

J'ai l'impression de connaître ce petit garçon. Il me fait réellement penser à mon fils Ian. La douceur dans le regard et son attachement à sa maman, qu'il serre contre lui. Et je ne peux retenir mes larmes lorsque Valentin me demande: « Il ne te fait pas penser à Ian? »

Nous les quittons après avoir pris rendez-vous pour le lendemain soir. Mais nous ignorions alors où cette rencontre nous conduirait. Je croyais qu'il y avait peu d'activité pendant le mois de mai, puisque les touristes se font rares en cette période de l'année. C'était sans compter sur l'esprit festif des Mexicains!

Le lendemain soir, nous retrouvons la famille Martinez comme convenu. Valentin leur propose de présenter César aux organisateurs du festival de danse et de chants mexicains qui se tient ce soir-là sur la place publique. Le père avoue avoir vainement tenté d'y présenter César, mais personne ne s'était montré intéressé.

Ce n'est pas ce qui va décourager Valentin, au contraire. Après discussion avec les organisateurs, la demande est acceptée et César se présente sur scène... à la mexicaine! Il vient d'aller jouer sur la plage, il a les pieds et les shorts encore trempés de l'eau de la mer. Il secoue rapidement le sable qui colle à ses vêtements et rejoint joyeusement l'animateur qui l'attend pour le présenter à la foule.

C'est la première fois que César utilise un micro. Sa voix s'élève. La foule écoute et subitement, les applaudissements éclatent! Je regarde la maman de César qui est assise près de moi et je la serre dans mes bras pour cacher mes larmes et essuyer les siennes. J'apprendrai plus tard, qu'elle n'a jamais eu le bonheur de voir ses enfants.

On avait donné à César la chance de présenter une chanson. À la demande de la foule, il en chantera trois! Et encore, l'animateur doit s'excuser de l'interrompre, car il y a l'horaire du spectacle à respecter. Les autres artistes sont heureux d'avoir donné cette chance à César. Ils n'ont pas ménagé leurs encouragements et leurs applaudissements. Ce fut un grand geste de générosité et de solidarité de leur part.

César est heureux comme un empereur! À vrai dire, non, il n'y a aucun empereur aussi heureux que lui! La directrice de l'école de chant "Las alas" (Les ailes), désire offrir des cours de chant à César. Petit problème, la famille réside à une heure de route en "camiones" (autobus). Il faudra trouver des solutions.

La Fiesta reprend le lendemain soir et nous retournons avec la famille Martinez pour discuter avec le principal responsable du spectacle, M. Salvatore. Il a entendu des commentaires au sujet de César et il lui propose de chanter ce soir-là également. Surpris et ému par la prestation de César, il lui donne un pendentif représentant une tortue, sculpté dans un os, en précisant que c'est une pièce unique, exécutée par un artiste de la région de Puerto Vallarta.

Nous désirons en apprendre un peu plus sur la famille de César. Le papa est sans emploi, après avoir perdu son travail de boulanger. Il n'a presque plus de dents et parle en levant la tête, pour dissimuler ses dents cariées, gêné par sa situation. La maman de César est presque aveugle de naissance. Elle pourrait sans doute être opérée, mais il en coûterait environ 2 000,00 \$. Ils ont aussi une jeune adolescente de 14 ans, Elena. Elle chante également, mais refuse de le faire dans les rues, jugeant cette pratique dégradante. César, lui, s'en fiche complètement, du moment qu'on lui donne l'occasion de chanter.

Mais, ce soir-là, après le spectacle, il refuse de chanter pour les inconnus. Il veut chanter uniquement pour Valentin et moi, en guise de remerciement. Ce qu'il fera dans un endroit discret afin de ne pas attirer l'attention des promeneurs. Ce sera peine perdue. Les gens s'arrêtent pour écouter, chercher d'où vient ce chant et donner un peu de pesos pour marquer leur appréciation. Ni César, ni ses parents ne tendront la main ce soir-là. Avec insistance, les gens déposent les pesos dans la poche de chemise de César.

Le lendemain, dernière visite chez le dentiste. Je lui demande s'il y a des organismes qui pourraient venir en aide à la famille. Il accepte de s'occuper du papa pour lui donner les soins nécessaires et nous conseille de contacter le Club Rotary International pour aider la maman de César. C'est parfois une merveille, Internet! Nous découvrons que le Club est basé dans un restaurant, situé à dix minutes de notre hôtel. Le responsable, M. Antonio y déjeune tous les vendredis matin. Nous y serons!

Nous n'avions pas encore eu la possibilité de nous baigner dans la mer et nous avons prévu de profiter de cette dernière journée pour le faire. Mais je n'ai pas hésité un instant à échanger les yeux de Maria pour une matinée à la plage.

M. Antonio est là, comme prévu. Nous lui présentons la situation de Maria. La réponse est si rapide, si facile, que nous sommes surpris par la réponse que nous recevons de notre requête. Il y a un médecin qui travaille bénévolement pour des gens recommandés par le Club Rotary. Après un examen, si une opération est possible, Maria pourra recevoir tous les soins nécessaires, sans avoir à payer un sou! C'est presque irréel, un conte de fées!

M. Antonio demande également à entendre chanter César et il pourra lui octroyer une bourse d'études pour le chant s'il y a lieu. Nous ne doutons pas un instant de l'intérêt qu'il portera au talent de César. Vendredi soir, le papa de César nous cherche pour nous annoncer que M. Salvatore les a contactés pour demander que César clôture le festival avec une chanson.

Ce soir-là, César se présente en costume de mariachi et sombrero! L'histoire se répète et la foule le redemande en scandant: "Otra vez!" (encore). César est comblé et il dit espérer gagner assez de sous un jour, pour payer une maison à ses parents.

Après la soirée, nous les reconduisons au terminus. Je suis très heureuse pour eux, mais je me déssole de devoir les quitter. Il est 23 h et il leur faut encore une heure de route pour le retour à la maison. Nous sommes samedi et nous devons quitter Puerto Vallarta en après-midi. Nous déjeunons une dernière fois avec M. Antonio. Une petite fille qu'il nous avait présentée la veille a déjà été opérée aux yeux elle aussi, et elle va bien.

Puerto Vallarta ne sera plus jamais la même ville pour moi. Elle a une âme, un cœur qui m'apaise après toutes ces années de grisaille et d'orages. Lors de ce voyage, j'ai reçu plus que je n'ai donné. Il y a beaucoup de méandres sur notre route et il est impossible de voir ce qui se trouve après le tournant. S'il est vrai que l'on ne peut changer certains événements passés, il faut garder l'espoir, sinon la certitude, de pouvoir changer certaines choses. Profitons de ces moments de bonheur et partageons-les.

Si mon voyage continue, c'est certainement qu'il me reste encore des pages à écrire, en espérant que le fleuve sera plus tranquille.

P.S. À l'exception du nom de César, tous les autres noms sont fictifs, car je n'ai pas pu demander d'autorisation de publication. Nous demeurons en communication avec toutes ces personnes et travaillons présentement à monter une vidéo pour faire connaître César par les réseaux Facebook et You Tube. Qui sait? L'important c'est toujours de faire tout ce que l'on peut. Le résultat ne dépend pas toujours de nous.

Nicole Dubé  
Mère de Lara Langlais  
Assassinée en 2009

### **ON NE PEUT PAS TOUT GUÉRIR EN MÊME TEMPS**

Je suis un nouveau membre de l'organisation et je dis merci pour l'aide donnée. Je vais résumer ma grande histoire car trop longue pour votre journal.

Il y a 26 ans 1/2, mon époux a décidé de sa vie et de la vie de mes deux enfants... Simon et Claudie Lafontaine âgés de 8 ans 1/2 et de 7 ans. Ce jour-là, ce fût le début de mon enfer. J'annonce au père que je ne désire plus vivre avec lui et deux jours après, je n'ai plus de famille. La maison est grande et vide, vide de leurs rires, vide de leurs présences, vide de tout...

J'ai été cinq ans et demi en choc émotionnel post-traumatique et durant cette période, j'ai eu 3 autres enfants avec un autre conjoint, car j'avais besoin d'avoir une famille mais pas de remplacer mes deux enfants décédés. Puis un matin, la dépression me frappe pour un autre trois ans. Donc, au total 10 ans de ma vie où je ne suis pas là, mentalement. Pour moi, c'est le début de la guérison et l'acceptation de vivre mon deuil face à mes deux bouts de chou tout en éduquant mes trois autres enfants.

Après la dépression, j'ai quitté le père car, avec le retour de tout mon MOI, le couple ne fonctionnait plus. Ce fût un long parcours avec plusieurs périodes de thérapies. On ne peut pas tout guérir en même temps, ce qui est normal après avoir

vécu la violence verbale, psychologique, physique et sexuelle. Malgré tout cela, j'ai toujours avancé tranquillement et sûrement.

Depuis l'automne passé, j'ai enfin connu la liberté d'être enfin libérée de ce lourd fardeau et je peux maintenant respirer à pleins poumons et commencer à revivre la Vie avec plaisir, sérénité et en paix à l'intérieur de moi. Les enfants, c'est la Vie, c'est l'amour, c'est un miracle qu'on ne doit jamais détruire.

Je vous laisse un petit poème que mon fils avait écrit à l'école, ainsi que toute la classe. Ce poème, je l'ai toujours conservé car, quand j'ai lu cela après le décès, en faisant le tri de ce que je gardais de lui, ça m'a donné un grand coup au cœur. Le voici :

*Maman, mon cœur est toujours pour toi.  
Tu es ma petite fleur de soie.  
Maman, tu es mon cœur d'amour  
Et je t'aimerai toujours.*

*Maman, tu es un cœur en OR  
Qui brille au dehors.  
Maman te souviens-tu de moi  
Quand j'étais près de toi?*

D'une maman qui a souffert et qui a avancé malgré les embûches et qui respire enfin,

*Huguette Archambault  
Maman des anges Simon et Claudie,  
Assassinés le 7 août 1986*

## **PRÉSENTATION DE JOANNE JONG DEVANT LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES**

Honorables Sénateurs : Bonjour et merci de m'avoir invitée à témoigner sur ce projet de loi. C-350 a été déposé en chambre le 17 novembre 2011 et s'inscrivait dans la foulée du projet de loi C-10 visant à réprimer la criminalité. C'était un projet de loi audacieux et avant-gardiste.

C-350 a pour but de responsabiliser les criminels en les obligeant à dédommager leurs victimes. Le dédommagement des victimes est une notion très importante pour nous, victimes d'actes criminels. Lors des colloques tenus ce printemps 2013 organisés par l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels et par l'AFPAD, ce principe même est au centre des revendications des victimes : responsabiliser les criminels en les obligeant à dédommager leurs victimes pour les torts qu'ils ont causés.

Vous êtes au courant que le gouvernement a annoncé en février 2013 la création d'une Charte des droits des victimes d'actes criminels. Cette Charte pourrait contenir notamment un renforcement de l'obligation des criminels de dédommager leurs victimes pour les préjudices subis. Une consultation publique sur ces initiatives est présentement en cours.

La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition définit des concepts tels celui de « victime d'acte criminel ». L'article 2 définit la « victime » comme la personne ciblée par le criminel qui « a subi des dommages corporels ou moraux par suite de la perpétration d'une infraction ». Il s'agit là de dommages inhérents à la personne qui justifient le principe de réparation des dommages subis par la victime.

Je trouve primordial que C-350 s'harmonise avec la Loi sur le système correctionnel de même qu'avec la Charte des droits des victimes d'actes criminels qui sera déposée à l'automne afin que l'ensemble des lois forme un tout cohérent. Je trouve impératif que l'on étudie C-350 dans cette perspective et que l'on évite d'inscrire dans la Loi sur le système correctionnel un mécanisme de réparation des dommages qui se trouverait subordonné à C-350.

Ce risque est bien réel. En effet, lors de son témoignage devant ce comité le 30 mai dernier, le parrain de ce projet de loi, le député Guy Lauzon a introduit une notion que je trouve très dangereuse pour nous, victimes d'actes criminels. Monsieur Lauzon tente d'imposer via C-350 la notion que les conjoints et les enfants des criminels sont non seulement des victimes mais les principales victimes et cela me cause un énorme problème. Selon lui, non seulement les conjoints et enfants seraient des victimes, mais en plus, devraient être dédommagés en priorité, avant les victimes d'actes criminels. À plusieurs reprises, il a insisté sur cette priorisation et cette idée me révolte au plus haut point.

Dans son témoignage du 26 avril 2013, il a déclaré, et je cite : « Souvent négligés, l'époux et les enfants du délinquant sont également des victimes de ses crimes. Je ne saurais trop insister là-dessus. Je crois que son conjoint, peu importe son sexe, vit dans la honte et dans la souffrance. Toutes ces personnes sont des victimes, au même titre que les victimes des crimes perpétrés. »

Imaginez-vous un instant qu'une personne est sauvagement battue et se retrouve en fauteuil roulant pour le reste de

ses jours. Elle a été ciblée par un criminel. C'est une victime, personne n'en doute. Elle a subi des torts, elle souffre, elle a des besoins. Donc, selon le principe de C-350, cette victime serait moins victime que la conjointe et les enfants de l'agresseur puisque, dans l'ordre de collocation des dettes, l'argent irait d'abord aux proches du criminel, puis à l'État et les miettes iraient au dédommagement de la victime pour laquelle une ordonnance de dédommagement a été imposée par un juge. Impensable! Cette victime serait dédommée après la conjointe et les enfants! Absolument révoltant!

De plus, cette notion va à l'encontre même de la Loi sur les services correctionnels, qui ne reconnaît pas les proches des criminels comme étant des victimes. Je trouve extrêmement dangereux d'y changer quoi que ce soit.

Qui plus est, le principe que les conjoints et enfants soient dédommés en priorité, avant les vraies victimes, laisse la porte grande ouverte à la fraude. Mariage frauduleux, séparation et divorce frauduleux, dans le but de mettre à l'abri tous les montants à recevoir et tous les biens des criminels, et les mettre entre les mains de ses proches. Il est déjà courant que les gens se soustraient de leurs obligations avec des opérations de ce genre, et maintenant, ce serait permis par une loi, une loi fédérale.

Pour ce qui est des droits aux pensions alimentaires pour conjoints et pour enfants reconnus de longue date, je trouve que ce point dans ce projet de loi est absolument inutile. En effet, ce sont les provinces qui veillent à ce que les débiteurs paient les montants qu'ils doivent. Par exemple, la province de Québec a mise en place un mécanisme de perception automatique.

À l'opposé, les droits des victimes d'actes criminels ne sont qu'à leurs balbutiements et ne sont reconnus dans aucune loi. En bref, ce point spécifique de ce projet de loi sabotera les droits des vraies victimes d'actes criminels. Dans l'étude de Justice Canada « Les coûts de la criminalité au Canada », ce sont les victimes qui supportent ces coûts dans une proportion de 83%! Nous, les victimes d'actes criminels sommes constamment revictimisées! Il est grandement temps que nous ayons des droits fondamentaux afin de faire payer les criminels pour les dommages qu'ils nous ont causés.

Est-ce que les conjoints et les enfants des criminels subissent des conséquences? Absolument! Subir des conséquences et être victimes sont deux principes totalement différents. Beaucoup de personnes subissent les conséquences d'un crime. On n'a qu'à penser qu'aux amis, aux voisins, aux collègues, aux témoins, aux policiers. À ce compte-là, faudrait-il aussi tous les inclure dans la notion de victimes? Toutefois, et je le répète, la Loi sur le système correctionnel définit une victime comme une personne ciblée par le criminel et ayant subi des blessures physiques ou morales par suite de la commission d'un crime. Ce genre de dommages ne devraient-ils pas être considérés comme étant prioritaires à une créance alimentaire?

L'autre problème avec la priorisation proposée c'est qu'elle va à l'encontre de la législation existante. En effet, les montants dus à sa Majesté ont priorité sur les autres dettes. La suramende devrait donc être acquittée en premier suivie par les ordonnances imposées en vertu du Code criminel.

À mon avis, deux possibilités sont envisageables. Soit de mettre C-350 en attente et continuer son étude après l'adoption de la Charte des droits des victimes d'actes criminels afin de s'assurer de l'harmonisation des toutes initiatives, soit d'effectuer les changements suivants au projet de loi C-350 afin qu'il respecte la législation en vigueur et celle qui est proposée.

Ceci étant dit, le nouveau libellé précisera le but du système correctionnel fédéral, par l'ajout suivant: « en encourageant la responsabilisation des délinquants afin qu'ils s'acquittent de leurs obligations envers leurs victimes ». Je propose les amendements suivants à C-350 :

**À l'article 1** - Inverser 3.1 b et c. Le principe du dédommagement est un principe prépondérant et devrait passer avant le droit à la réadaptation et à la réinsertion : Le principe des obligations devrait se limiter aux obligations envers les victimes. Donc ce paragraphe se lirait comme suit :

3. Le système correctionnel vise à contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité :

- a) en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines;
- b) en encourageant la responsabilisation des délinquants afin qu'ils s'acquittent de leurs obligations envers leurs victimes ;
- c) en aidant, au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois;

**À l'article 2.** Abolir le 78.1 (a) qui fait référence aux pensions alimentaires pour conjoints et pour enfants. Donc ce paragraphe se lirait comme suit :

78.1 (1) En vue de la réalisation du but du système correctionnel énoncé à l'alinéa 3b), toute somme à payer par Sa Majesté du chef du Canada à un délinquant en exécution d'une décision définitive d'un tribunal administratif ou judiciaire accordant au délinquant une indemnité dans le cadre d'une action ou d'une procédure engagée contre elle, ou

contre l'un de ses mandataires ou employés pour un fait — acte ou omission — accompli dans l'exécution de ses fonctions, est payée dans l'ordre de priorité suivant :

a) toute suramende compensatoire à payer par le délinquant qui lui a été infligée en vertu de l'article 737 du Code criminel;

b) toute somme à payer par le délinquant en vertu d'une ordonnance de dédommagement ou de restitution rendue en vertu des articles 738 ou 739 du Code criminel;

Honorables Sénateurs, merci de m'avoir permis de m'exprimer sur ce projet de loi.

*Joanne Jong*

*Fille de Jacques Jong*

*Assassiné en 2009*

## La chronique juridique

*Rédigée par Me Laurence Ferland,*

*Conseillère juridique de l'AFPAD*

### UN PROJET DE LOI QUI DÉCOULE DU PROCÈS DE GUY TURCOTTE

Le projet de loi C-54 (Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense nationale (troubles mentaux)) a vu le jour notamment après le verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux du Dr Guy Turcotte.

Le gouvernement conservateur propose des changements qui affecteront le Code criminel. La liberté des délinquants qui ne purgent pas leur peine en prison sera restreinte. Essentiellement, ce projet de loi créera une nouvelle catégorie de personnes non criminellement responsables désignées « d'accusé à haut risque ». Voici la définition proposée :

Une personne est déclarée à haut risque si le tribunal est convaincu qu'il y a une probabilité marquée que l'accusé usera de violence de façon qu'il pourra mettre en danger la vie ou la sécurité d'une autre personne ou encore s'il est d'avis que les actes à l'origine de l'infraction étaient d'une nature si brutale qu'il y a un risque de préjudice grave physique ou psychologique pour une autre personne.

Les personnes de cette nouvelle catégorie seront incarcérées automatiquement et plus longtemps. La

révision de leur dossier sera à des laps de temps plus espacés. De plus, la participation des victimes dans le processus judiciaire sera accrue. Enfin, seul un tribunal pourra révoquer le statut « d'accusé à haut risque ».

Devant le comité permanent de la justice et des droits de la personne de la chambre des communes, le Barreau a présenté, le 10 juin dernier, sa position face au projet de loi. Les modifications, si elles sont adoptées, obligeront les tribunaux de rendre la décision la plus sévère et la plus privative de liberté. Il faut savoir que la jurisprudence de la Cour suprême a toujours soutenu le maintien de l'équilibre entre l'objectif de la protection du public et le traitement d'une personne atteinte de troubles mentaux et la protection de sa dignité. La Cour suprême dit qu'il faut « fournir [à l'accusé] la possibilité de recevoir un traitement et non le punir, constitue l'intervention juste qui s'impose ».

Le Barreau est d'avis que le projet de loi C-54 se rapproche davantage d'un système punitif plutôt que d'un système de traitement d'une personne atteinte d'une maladie mentale. Le Barreau accueille d'un œil favorable le fait que les tribunaux pourront se pencher sur des questions délicates de la maladie mentale dans un contexte de droit criminel. Cependant, selon l'Ordre professionnel, les tribunaux devraient garder un pouvoir discrétionnaire pour leur permettre de prendre la meilleure solution en s'appuyant sur la protection du public et l'état de santé de l'accusé. Ceci veut dire que lorsque l'individu présente un sérieux risque pour la sécurité, le tribunal devra prendre des mesures appropriées pour assurer la protection du public.

Si le projet de loi C-54 entre en vigueur, l'article 672.54 du Code criminel sera modifié. Les termes « la décision la moins sévère et la moins privative de liberté » seront

supprimés et le critère de sécurité du public sera prépondérant dans le processus décisionnel des tribunaux. Jusqu'à maintenant, ces critères étaient égaux. Voici l'article proposé par le projet de loi :

**672.54** Dans le cas où une décision est rendue au titre du paragraphe 672.45(2), de l'article 672.47, du paragraphe 672.64(3) ou des articles 672.83 ou 672.84, le tribunal ou la commission d'examen rend, en prenant en

considération, d'une part, la sécurité du public qui est le facteur prépondérant et, d'autre part, l'état mental de l'accusé, sa réinsertion sociale et ses autres besoins, celle des décisions ci-après qui est nécessaire et indiquée dans les circonstances.

Que pensez-vous de ce projet de loi?

*Me Laurence Ferland*

*Conseillère juridique bénévole*

## Droits des victimes

### AMÉLIORER LES MESURES PÉNALES POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS AU CANADA.

Depuis près de dix (10) ans, je revendique la parité des droits entre victimes et criminels dans notre système de justice. J'ai toujours utilisé comme argument que la Charte canadienne des droits et libertés protège davantage les droits des criminels que ceux des victimes. Les libérations récentes et répétées de criminels dangereux sans qu'ils aient subi leurs procès le démontrent clairement. De plus, la Charte canadienne, et faut-il constamment le marteler, contient 19 articles traitant des droits des accusés et des criminels et aucun s'adressant aux victimes. Voilà la raison pour laquelle ma mission fondamentale au Sénat canadien est de faire adopter une charte des droits des victimes par le Canada d'abord et les provinces par la suite.

Le 4 février 2013, le ministre de la Justice a annoncé que le gouvernement du Canada entendait déposer des mesures législatives en vue de créer une Déclaration des droits des victimes.

Afin de guider l'élaboration de ces mesures législatives, le gouvernement souhaite connaître le point de vue des intervenants représentant les autorités provinciales et territoriales, des différents secteurs du système de justice pénale, de la société civile, de victimes d'actes criminels et du public. Une consultation publique est en ligne depuis 1er mai et se terminera le 30 juin 2013. Voici le lien : <http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/droitsv-vrights/>

Dans le but de faciliter ces consultations, nous avons créé un document de discussion présentant un survol du contexte canadien et des travaux en cours visant à mieux comprendre les besoins des victimes d'actes criminels et permettant de recueillir leurs différents points de vue sur la Déclaration des droits des victimes, en particulier sur les aspects suivants :

- Objet de la charte
- Portée potentielle et contenu des droits des victimes
- Incidence des droits garantis par la loi
- Suivis légaux
- Déclaration canadienne de 2003 des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité
- Glossaire des dispositions du Code criminel concernant les victimes

Lors du colloque organisé par l'AFPAD et Me Marc Bellemare en avril 2013 à Québec, un exercice de réflexion a été réalisé sous forme d'atelier sur le thème de la Charte des droits des victimes. Plusieurs recommandations ont été proposées par les participants.

Le 11 juin 2013, j'accompagnais Me Bellemare à l'occasion d'une rencontre avec le ministre de la Justice du Canada, l'Honorable Rob Nicholson. De plus, Me Bellemare et votre président, Michel Surprenant, rencontraient le 18 juin 2013, le ministre de la Justice du Québec afin de réaliser le même exercice de sensibilisation aux droits des victimes.

Je suis donc convaincu que, grâce à votre engagement à faire reconnaître vos droits et surtout en appuyant les efforts de l'AFPAD, nous connaissons bientôt un dénouement positif à cette démarche d'inclusion de nos revendications dans une Charte canadienne, et espérons québécoise, des droits des victimes d'actes criminels.

Il y a 10 ans j'avais un rêve, celui de faire des victimes et de leurs familles, des acteurs à part entière dans notre système de justice et non seulement des observateurs passifs et silencieux. Continuons donc à dénoncer haut et fort ces injustices dont nous sommes encore victimes. Ce n'est qu'à ce prix, celui de briser le silence de la prison des victimes que nous réussirons et nous sommes dorénavant sur la bonne « voix ».

*Pierre-Hugues Boisvenu*

*Sénateur conservateur*

*Père de Julie assassinée en 2002*

## Suggestions de lecture

**Quand la mort est traumatique** (Auteur : Dr Pascale Brillon Ph.D)

**Survivre à l'innommable** (Pierre-Hugues Boisvenu)

**La survivante** (Marie-Paule McInnis)

**GRANDIR- Aimer, perdre et grandir-** (Jean Monbourquette)

**Excusez-moi, je suis en deuil** (Jean Monbourquette et Isabelle D'Aspremont)

**L'art de méditer** (Christopher André)

**La mort, porte de la vie** (Elisabeth Kübler-Ross)

**La mort, dernière étape de la croissance** (Elisabeth Kübler-Ross)

**La mort est un nouveau soleil** (Elisabeth Kübler-Ross)

**La preuve du paradis** (Dr Eben Alexander)

**Pourquoi pas le bonheur?** (Michèle Morgan)

**Mémoires de vie, mémoires d'éternité** (Elisabeth Kübler-Ross)

**Le chemin le moins fréquenté** (Scott Peck)

**Conversation avec Dieu** (Neale Donald Walsch) (3 tomes)

**L'alchimiste** (Paulo Coelho)

**Dieu voyage toujours incognito** (Laurent Gounelle)

**Le temps de lâcher prise** (Dolores Lamarre)

## L'équipe du bulletin « Les Échos de l'AFPAD »

### ■ Rédaction des chroniques

Mot du président : Michel Surprenant

Mot de la directrice générale : Isabelle Labrecque

AFPAD –Montréal: Raymonde Hébert

AFPAD – Québec : Andrée Champagne

Chronique juridique : Me Laurence Ferland

### ■ Traduction

Josée Millette (MAF Services Techniques – trAZo)

### ■ Révision

Raymonde Hébert

### ■ Mise en page

Diane Carlos

### ■ Collaborateurs

Huguette Archambault, Pierre-Hugues Boisvenu, Nicole Dubé, Johanne Jong, Gisèle Laliberté, Anny Lambert, Danielle Roy.

### ■ Prochaine parution

Septembre 2013